

LE CONTRAT DE VILLE C'EST QUOI ?

C'est un contrat signé en 2015 entre l'État, le conseil régional Occitanie, le conseil départemental de l'Aude, Carcassonne Agglo, la ville de Carcassonne et une dizaine d'autres partenaires.



Le Contrat de Ville de Carcassonne Agglo a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. C'est pourquoi ce contrat soutient les projets et initiatives qui agissent dans cet objectif.



Carcassonne Agglo lance un **nouvel appel à projets 2021**. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des porteurs, **personnes morales de droit privé comme public** (associations, bailleurs, sociétés, établissements publics, collectivités...).



5 quartiers prioritaires
La Conte- Sainte-Marie-Ozanam •
La Reille-Fleming
• Grazaillies • Le Viguiier-Saint-Jacques
• Bastide-Pont-Vieux



Visio-conférence d'information et de lancement de l'appel à projets organisée lundi 23 novembre à 14h30.
Les porteurs de projets pourront télécharger la note de cadrage dès le 24 novembre sur carcassonne-agglo.fr



Les projets présentés devront s'articuler autour d'un des 3 piliers du contrat de Ville
→ **Cohésion sociale** (apprentissage de la langue, citoyenneté, culture, politiques éducatives et familiales, prévention, accès aux droits, santé et sport)
→ **Cadre de vie et renouvellement urbain** (actions visant à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants)
→ **Développement économique et l'emploi**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES
10 JANVIER 2021